

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belge***26067437*****Déposé / Reçu le****19 MAI 2026**au greffe du tribunal de l'entreprise
Greffes
francophone de BruxellesN° d'entreprise : **0408 056 927****Nom**(en entier) : **SERVIER BENELUX**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Chaussée de Mons 1424, 1070 Bruxelles****Objet de l'acte : Renouvellement des mandats d'administrateurs, délégation de pouvoirs
spéciaux**

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 4 mars 2026

[...]

6. L'assemblée prend note que le mandat des administrateurs prend fin à l'issue de la présente assemblée

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler pour un terme d'un an jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2027 appelée à approuver les comptes clos au 30 septembre 2026 :

- le mandat de Monsieur Ziad MATTA, en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué.

- le mandat de la société par actions simplifiée de droit français ARTS ET TECHNIQUES DU PROGRÈS, S.A.S ayant son siège social à F-45000 Orléans, 25 rue Eugène Vignat (France), enregistrée auprès du RCS d'Orléans sous le numéro 582.057.600, en qualité d'administrateur.

L'assemblée prend note que ARTS ET TECHNIQUES DU PROGRÈS, S.A.S., est représentée par Monsieur Olivier LAUREAU, agissant en qualité de représentant permanent conformément à l'article 2:55 du Code des sociétés et des associations.

- le mandat de la société de droit néerlandais SERVIER NEDERLAND B.V. ayant son siège social à La Haye et son adresse située Kanaalpark 140, 2321 JV Leiden (Pays-Bas), enregistrée auprès du Registre de Commerce néerlandais sous le numéro 28049077 en qualité d'administrateur.

L'assemblée prend note que SERVIER NEDERLAND B.V. est représentée par Monsieur Pierre ANDRIOT, agissant en qualité de représentant permanent conformément à l'article 2:55 du Code des sociétés et des associations.

L'assemblée rappelle que les mandats d'administrateurs et d'administrateur-délégué sont exercés à titre gratuit.

7. L'assemblée générale décide à l'unanimité de charger Me Coralie-Anne Tilleux ou Me Luus Hillen, ayant leur cabinet à B-1040 Bruxelles, Boulevard Louis Schmidt 87/4, ou tout autre avocat du cabinet d'avocats ebl redsky aux fins d'accomplir toutes les formalités de publication des présentes décisions dans les Annexes du Moniteur Belge, ainsi qu'auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises et aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt des comptes annuels auprès de la Banque Nationale Belge.

[...]

Coralie Tilleux
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).